

**BREVET D'INVENTION.**

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 881.937

**Portemine à réservoir de mines et à poussoir.**

Firme : F. SOENNECKEN résidant en Allemagne.

Demandé le 12 mars 1942, à 16<sup>h</sup> 10<sup>m</sup>, à Paris.

Délivré le 8 février 1943. — Publié le 12 mai 1943.

(Demande de brevet déposée en Allemagne le 12 mars 1941. — Déclaration du déposant.)

Il a été demandé d'augmenter la capacité d'usage des porte-mines à réservoir de mines et à poussoir connus en fournissant à l'usager, comme dans les stylographes à réservoir d'encre transparent, un moyen de surveiller sans difficulté la provision de mines.

Le moyen paraissant le plus indiqué pour donner satisfaction à cette demande et qui consiste à délimiter le réservoir de mines par une portion transparente de la tige du porte-mine, ne convient pas, car les dépôts de graphite sont susceptibles de compromettre relativement vite la possibilité d'exercer une surveillance.

Par suite, tout en ménageant sur la tige une portion transparente qui permet d'apercevoir la provision de mines, on prévoit suivant l'invention un dispositif de sûreté, qui protège la portion transparente contre les dépôts de graphite. Ce résultat peut être obtenu par exemple suivant l'invention en constituant le dispositif de sûreté ou de protection par une pièce en forme de douille solidaire du bouton-poussoir, en une matière transparente par exemple en verre et pénétrant dans le tube à mines.

La forme donnée au porte-mine suivant l'invention donne aussi des indications avantageuses en vue de faire connaître l'état dans lequel se trouve le porte-mine,

une fois la dernière mine consommée et, par suite, la pince de serrage vide. Dans ce cas, le mécanisme vient d'une manière connue en soi, en même temps que l'extrémité du tube à mines, vers l'extrémité du porte-mine du côté du bouton-poussoir, ce qui a pour effet de rendre visible dans la portion transparente l'extrémité du tube à mines, qui était recouvert précédemment par la portion opaque de la tige du porte-mine.

Suivant une variante de l'invention, l'extrémité du tube à mines pénètre encore plus loin dans l'extrémité de la tige du porte-mine du côté du bouton-poussoir. Dans ce cas, le tube à mines comporte des portions perforées, des échancrures en forme de fenêtres ou analogues, qui permettent de voir à l'intérieur du réservoir de mines.

Sur le dessin ci-joint, donné uniquement à titre d'exemple :

Les fig. 1 et 2 représentent une forme de réalisation du porte-mine à réservoir et à poussoir suivant l'invention en perspective;

La fig. 3 est une vue en partie en coupe et en partie en élévation;

La fig. 4 représente une autre forme de réalisation du porte-mine suivant l'invention en élévation avec coupe partielle.

Suivant la forme de réalisation des fig. 1 à 3, la tige du porte-mine à réservoir de mines comporte à sa partie supérieure une

**Prix du fascicule : 13 francs.**

portion 1 permettant de voir à l'intérieur, en une matière transparente, par exemple en verre. Les mines en graphite 2, qui forment la provision du porte-mine sont visibles à travers cette portion de la tige. Pour empêcher les dépôts de graphite de s'appliquer sur cette portion transparente et de la salir, elle est recouverte par une douille de protection 3. Cette douille est visible sur la fig. 3 et forme un prolongement du bouton-poussoir 4. Le prolongement 3 ainsi que le bouton-poussoir 4 sont dans ce cas également en une matière transparente, par exemple en verre. Pour rendre plus facile l'introduction des mines, la pièce en forme de douille s'élargit de préférence à son débouché en forme de cône et le tube à mines 5 comporte dans le même but une gorge 6. Le tube à mines ne doit pas gêner la visibilité à l'intérieur et par suite se trouve dans la portion opaque de la tige 7 du porte-mine.

La portion transparente 1 donne aussi des indications avantageuses permettant de reconnaître facilement si la provision de mines est complètement consommée. En effet, lorsque la pince de serrage est vide, le tube à mines vient d'une manière connue en soi vers l'extrémité du porte-mine du côté du bouton-poussoir, sur un trajet de courte longueur, et l'extrémité du tube des mines devient visible à travers la portion transparente 1, suivant la fig. 2.

Dans l'exemple de réalisation de la fig. 4, le tube à mines pénètre encore plus loin dans l'extrémité du porte-mine du côté du bouton-poussoir. Dans ces conditions, le tube des mines comporte des portions évidées 8 en forme de fenêtres, au point où il passe dans la portion transparente. Dans ce cas également, une fois la pince devenue vide, le mouvement du tube des mines dirigé vers l'extrémité du côté du bouton-poussoir

peut être décelé, du fait que les bords inférieurs des échancrures en forme de fenêtres qui n'étaient pas visibles antérieurement à travers la portion transparente, y apparaissent maintenant.

#### RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un porte-mine à réservoir de mines et à poussoir, avec portion de la tige permettant de voir à l'intérieur du porte-mine, remarquable notamment par les caractéristiques suivantes considérées séparément ou en combinaisons :

a. Il existe un dispositif de sûreté ou de protection qui protège la portion transparente contre les dépôts de graphite;

b. Le dispositif de protection est une pièce en forme de douille solidaire du bouton-poussoir, en une matière transparente, par exemple en verre et pénétrant dans le tube des mines;

c. Le tube des mines comporte une gorge extérieure qui fait saillie à l'intérieur et facilite l'introduction des mines dans la pièce en forme de douille du bouton-poussoir;

d. La pièce en forme de douille du bouton-poussoir s'élargit coniquement pour rendre plus facile l'introduction des mines;

e. Lorsque la pince de serrage des mines est vide, l'extrémité du mécanisme (tube à mines) qui vient vers la tête du porte-mine apparaît dans la portion transparente de la tige;

f. L'extrémité du tube à mines est construite sous forme de dispositif protecteur, du fait que la portion du tube des mines qui traverse la portion transparente de la tige comporte des portions évidées en forme de fenêtres.

Firme : F. SOENNECKEN.

Par procuration :

A. LAVOIX, GEHRT, COLAS et J. LAVOIX.

